

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et tenue le lundi 26 janvier 2026, à 19 h 02.

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Richard et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, de la greffière, madame Anne-Julie Bergeron et de la trésorière, madame Lise Lavigne étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : madame Francine Chaput, monsieur Alexandre Morin, madame Marie-Ève Landry, monsieur Sylvain Beaulieu et madame Nathalie Bélanger.

Était absente, la conseillère, madame Julie Robillard.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2026-2027-2028.
4. Présentation et adoption du budget 2026.
5. Dépôt, présentation et avis de motion du règlement # 226-2026 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2026 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
6. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.
7. Clôture et levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Pierre Richard, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

**10737-01-2026**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel rédigé.

**10738-01-2026**

#### 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028.

Le maire, monsieur Pierre Richard, invite la directrice générale, madame Julie Forgues, à procéder à la présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028.

Suite à la présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028, le maire accorde la parole aux citoyens présents afin qu'ils puissent formuler leurs questions et commentaires relativement à la présentation et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028, et ce, préalablement à la tenue du vote.

ATTENDU qu'un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet municipal ;

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire sur le site Internet et au babillard d'affichage le 16 janvier 2026 ;

ATTENDU l'étude du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 aux montants respectifs de 6 440 900 \$ pour 2026, 43 605 300 \$ pour 2027 et 199 800 \$ pour 2028 totalisant 50 246 000 \$ soit et est adopté.

**10739-01-2026**

#### 4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2026.

Le maire, monsieur Pierre Richard, procède à la présentation du budget 2026.

Un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet.

Suite à la présentation du budget 2026, le maire accorde la parole aux citoyens présents afin qu'ils puissent formuler leurs questions et commentaires relativement à la présentation et l'adoption du budget 2026, et ce, préalablement à la tenue du vote.

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance sur le site Internet et au babillard d'affichage le 16 janvier 2026 ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2026 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le conseil affecte une somme de 441 530 \$ à son budget 2026 à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2024.

QUE les prévisions budgétaires 2026 au montant au montant de 12 133 049 \$ pour la proximité et de 2 424 497 \$ pour le budget total (proximité et Agglomération) soient adoptées et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 226-2026 à être adopté.

QUE ces prévisions budgétaires 2026 soient transmises à la ministre des Affaires municipales, madame Geneviève Guilbault, dans les soixante (60) jours de leur adoption conformément aux prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*.

5. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 226-2026 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS ET LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA FACTURATION ET LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2026 DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

Le maire, monsieur Pierre Richard, procède au dépôt du projet de règlement # 226-2026 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2026.

Le projet de règlement prévoit les taux de taxation et les compensations calculés selon le budget adopté en séance extraordinaire ce même jour et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2026.

Le maire, monsieur Pierre Richard, donne avis de motion qu'un règlement # 226-2026 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2026 sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

Toute personne intéressée pourra consulter le projet de règlement accessible sur le site Internet [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

En vertu des dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les questions portent exclusivement sur le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2026–2027–2028 et du budget 2026. *Aucune question supplémentaire de l'assistance.*

10740-01-2026

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 20 h 15, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Richard et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ de clore la séance et de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

Mention :

*Je, Pierre Richard, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 Loi sur les cités et les villes.*

(Signé)

Monsieur Pierre Richard  
Maire

(Signé)

Madame Anne-Julie Bergeron  
Greffière

Séance enregistrée en vidéo et son  
/ajb